

Réf.: 9/2010/772 CH
prière de rappeler dans toute correspondance

Interesseveräin Gasperich a.s.b.l.
29, rue Benjamin Franklin
L - 1540 Luxembourg

Luxembourg, le 9 décembre 2011

Madame,
Monsieur,

Connaissant l'intérêt que vous portez aux projets en relation avec le Ban de Gasperich,

je voudrais vous informer par la présente que j'ai délivré, en date du 8 décembre 2011, une autorisation pour aménager une installation de lavage pour camions, pour installer le chantier, pour décaper la terre végétale et pour aménager les accès provisoires pour les besoins du futur projet à réaliser sur le terrain inscrit au cadastre sous le numéro 220/2594 et sis aux abords du boulevard Kockelscheuer.

Cette autorisation ne permet pas l'exécution de travaux d'excavation ou de construction.

En application du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des communes, je tiens à vous informer qu'un recours en annulation contre ma décision peut être introduit devant le tribunal administratif dans un délai de 3 mois à partir de la présente notification, par requête signée d'un avocat inscrit à la liste I des tableaux dressés par les conseils des Ordres des avocats.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Bourgmestre,

